

## **Benoit van Keirsbilck, UNCRC**

Communication du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies lors de la Conférence de Haut-Niveau du Conseil de l'Europe

Mesdames et messieurs,

La stratégie des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe est ancrée dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant à laquelle elle fait explicitement référence. A ce titre, le Comité des droits de l'enfant se retrouve pleinement dans les objectifs, priorités et moyens d'action. Le Comité est d'ailleurs explicitement identifié comme un des partenaires stratégiques du COE pour le suivi et la mise en œuvre de la stratégie.

Nos deux instances ont aussi en commun de considérer tous les enfants, d'abord et avant tout comme des enfants, titulaires de droits, là où, trop souvent, l'enfant est réduit à son statut de migrant, de délinquant, d'handicapé, de différent.

Trop souvent aussi, l'enfant est réduit au silence et transformé en objet des politiques menées par les Etats.

Certains de ces enfants sont qualifiés de vulnérables. On sait pourtant bien qu'ils ne sont pas vulnérables en soi, mais que c'est la situation dans laquelle ils vivent et l'incapacité de la société, des adultes qui les entourent, qui les placent dans une telle situation ; il ne s'agit donc pas d'adapter l'enfant pour qu'il trouve une place dans cette société, mais d'adapter la société, son fonctionnement, son regard, aux droits et besoins particuliers de ces enfants.

Le Comité l'a rappelé encore récemment : l'enfant qui est enfermé dans un camp en Syrie et y subit des traitements inhumain et dégradant est un enfant qui a besoin de protection et est sous la responsabilité de nos pays qui doivent tout faire pour les rapatrier.

L'enfant sans papier est un enfant qui doit bénéficier du droit à l'éducation.

L'enfant migrant seul en Europe est un enfant qui doit bénéficier d'une protection spéciale.

L'enfant qui a commis un délit est un enfant qui doit bénéficier d'un système de justice spécialisé qui doit lui permettre de réintégrer la société.

L'enfant qui a une orientation sexuelle ou identité de genre différente est un enfant qui a le droit de vivre sans être discriminé, harcelé, stigmatisé.

Un enfant rom qui mendie dans les rues de nos capitales est un enfant qui doit être aidé et protégé, pas pourchassé comme quelque chose de nuisible.

Un enfant pauvre qui vit dans un logement insalubre est un enfant qui doit pouvoir bénéficier de conditions de vie décentes qui favorisent son développement.

La jeune fille afghane est une enfant et a le droit inaliénable d'aller à l'école et vivre sa vie d'enfant sans être mariée de force à 13 ans.

L'enfant yéménite vivant depuis huit ans sous les bombes est un enfant qui a le droit de vivre dans un environnement de paix où son développement et sa survie sont garantis.

Même si le changement est en route depuis des années, force est de constater que notre société est encore toujours pensée par des adultes, pour des adultes.

Le travail du Conseil de l'Europe participe à ce changement, en soutenant les Etats dans leurs responsabilités, mais aussi en garantissant des systèmes de suivi, de contrôle, de monitoring, tels la CEDH, le CEDS, le CPT, le Comité de Lanzarote, ...

L'actualité n'est guère réjouissante ; la pandémie a fait des dégâts qui se feront sentir à long terme. Les changements climatiques font peser une épée de Damoclès sur la tête des enfants et générations futures, et nous sommes encore loin d'avoir pris toute la mesure de ces enjeux. C'est ce qui a amené le Comité à rédiger une observation générale sur les droits de l'enfant et l'environnement, avec un accent particulier sur le changement climatique ; cette rédaction se fait en impliquant largement les enfants.

Autre thème d'actualité que l'on ne peut passer sous silence : l'agression russe sur l'Ukraine, conflit armé d'une ampleur inédite en Europe, qui se déroule actuellement sous nos yeux, avec son cortège d'horreurs, de violation des droits fondamentaux, de famines,...

La guerre en Ukraine porte une atteinte gravissime aux droits des enfants ; ce pays comptait un nombre très élevé d'enfants en institutions, orphelins mais pas uniquement, porteurs de handicap ou exclus de la société ; il était mondialement connu pour permettre la gestation pour autrui au point que maintenant, de nombreux enfants sont en attente de rejoindre leur famille d'intention ; on n'a aucune nouvelle des enfants privés de liberté et on peut légitimement craindre le pire.

L'accueil réservé aux réfugiés en Europe est très généreux ; mais nous savons que les catastrophes sont propices au développement de la criminalité.

Il faut un système de protection de l'enfance solide, une protection spéciale pour les mineurs non-accompagnés, en ce compris la désignation d'un tuteur formé, pour chacun d'entre eux. En ne perdant jamais de vue que l'objectif doit rester la réunification familiale dès que possible dans des conditions respectant l'intérêt supérieur de ces enfants.

Mais le combat pour le respect des enfants et de leurs droits reste long et complexe. De nombreuses personnes, y compris parmi les dirigeants, remettent ouvertement en cause les acquis de ces trente dernières années, y compris l'état de droit, parfois en utilisant un discours basé sur la famille qui exclut toute forme familiale non-traditionnelle. On refuse aux enfants une éducation sexuelle et affective ou l'accès à une interruption de grossesse dans des conditions sûres. Est-ce qu'on veut laisser à l'industrie pornographique le soin d'éduquer nos enfants et laisser des avortements clandestins se produire ?

La sortie de certaines conventions, telle la Convention d'Istanbul, n'est plus un tabou, certains passant d'ailleurs à l'acte.

En ces temps de recul en matière de défense des droits humains, en particulier des droits de l'enfant, il faut continuer à faire entendre une voix forte et déterminée et continuer à

affirmer la primauté des droits fondamentaux, l'état de droit et de tous les principes humanistes qui sont à la base de nos sociétés.

Et ça ne se fera pas sans associer les enfants eux-mêmes. Le droit à l'expression, à la participation, reconnus aux enfants, font peur à beaucoup d'adultes. Un enfant informé, capable de s'exprimer, de se forger une opinion, est perçu comme une menace, puisqu'il n'est plus manipulable par les adultes. Les régimes autoritaires l'ont bien compris, puisque ces droits de participation sont les premiers qui sont retirés.

Les enfants activistes qui exigent, jusqu'à la Tribune des Nations Unies, une prise de conscience des conséquences du changement climatique, ont fait bouger les choses bien plus de l'ensemble des rapports du GIEC.

Les enfants défenseurs des droits fondamentaux ont aussi montré qu'il faut compter sur cette génération pour garantir un avenir à notre humanité et qu'il n'y a pas d'âge pour s'investir.

Le Comité des droits de l'enfant et le Conseil de l'Europe partagent cette même vision et doivent continuer à travailler en étroite collaboration, pour se renforcer mutuellement.

La Convention des Nation Unies étant le socle minimum sur lequel toutes les conventions et standards régionaux peuvent prendre appui, à condition qu'ils complètent le niveau des garanties, sans les contredire ou diminuer leur impact.

Il faut maintenant qu'il y ait un engagement ferme de la part des Etats de mettre en œuvre cette stratégie. Les temps difficiles que nous traversons exigent une solidarité à toute épreuve par rapport aux droits humains. Leur respect est déterminant face à leur remise en cause trop systématique